

## Les services de la préfecture vous accueillent

### Cité DAMPIERRE

6, rue Chancelier de l'Hospital  
21000 DIJON

#### Sur site



Au téléphone : 03 80 44 64 00  
(standard et serveur vocal)



Ouverture accueil général : du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

#### Direction des collectivités locales et des élections

##### Service aux usagers

Point d'accueil numérique

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00

Passeport

Accueil à la mairie de votre domicile

Carte nationale d'identité (CNI)

#### Bureau de la réglementation générale et des élections

Élections, taxis, professions réglementées,...

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30  
Merci de vous présenter auprès de l'hôtesse d'accueil

Du lundi au vendredi

#### Bureau des collectivités locales

Relations avec les collectivités locales

Finances locales, dotations, contrôle de légalité

Du lundi au vendredi

#### Direction de l'immigration et de la nationalité

##### Service de l'immigration et de l'intégration

Séjour

Accueil du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00, **uniquement sur rendez-vous**

**Demande de renouvellement des cartes de séjour et certificats de résidence algériens suivants** : salarié, travailleur temporaire, étranger entré avant l'âge de 13 ans, étranger pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, conjoint et enfant entrés au titre du regroupement familial, conjoint de français, protégé subsidiaire/réfugié/apatride (et leur famille), parent d'enfant français, liens privés et familiaux, citoyens de l'Union Européenne (et leur famille) et carte de résident de 10 ans  
→ **rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture** [www.rdv.cote-dor.gouv.fr](http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr)

**Demande de renouvellement des cartes de séjour et certificats de résidence algériens suivants** : visiteur, passeport talent (et leur famille) et étudiant  
→ **effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante** : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pour des raisons de confidentialité, aucune information ne sera communiquée par téléphone

## Les services de la préfecture vous accueillent

Demande de duplicata (suite à perte/vol), de changement d'adresse et de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

→ effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante :  
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Demande de renouvellement de récépissés

→ effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante :  
<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

Remise des titres tous les après-midis de 14h à 16h30 sur rendez-vous uniquement, après réception d'un SMS informant l'utilisateur de la disponibilité du titre

→ rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture  
[www.rdv.cote-dor.gouv.fr](http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr)

Pour toute autre demande (notamment premières demandes, admission exceptionnelle au séjour, « étranger malade »...), les dossiers sont à adresser uniquement par voie postale (direction de l'immigration et de la nationalité – service immigration et intégration – pôle séjour – 53 rue de la préfecture – 21000 Dijon). Pour toute question, écrire à [pref-accueil-etrangers@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-accueil-etrangers@cote-dor.gouv.fr)

Point d'accueil numérique E-MERAUDE

Ouverture les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00

→ rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture :  
<https://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/booking/create/984>

Pour les usagers n'ayant pas accès à l'outil informatique ni à Internet, accueil physique à la cité Dampierre le jeudi après-midi entre 14h30 à 16h00 pour se voir attribuer un rendez-vous sur les créneaux dédiés (lundi, mercredi et vendredi de 11h00 à 12h00)

Asile

Du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00, **exclusivement sur rendez-vous** (pré-accueil et remise de la convocation au Guichet Unique des Demandeurs d'Asile à l'utilisateur par [COALLIA](http://COALLIA), 36 rue de Bourgogne, 21121 Fontaine-les-Dijon)

Demandes de titres de voyage pour réfugié (TVR) : dossiers à envoyer **par voie postale** (direction de l'immigration et de la nationalité – service immigration et intégration – pôle asile – 53 rue de la préfecture – 21000 Dijon) et, après vérification de la complétude, enregistrement effectué **sur rendez-vous** (les après-midis). Pour toute question, écrire à [pref-etrangers-asile@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-etrangers-asile@cote-dor.gouv.fr)

## Les services de la préfecture vous accueillent

### Plateforme interdépartementale de la Naturalisation

Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, **uniquement sur rendez-vous.**

**Souscription de nationalité par décret et par déclaration** : dossiers à envoyer **par voie postale uniquement** (Direction de l'Immigration et de la Nationalité – Plateforme interdépartementale de la Naturalisation – 53, rue de la Préfecture – 21000 Dijon). Après vérification et en cas de complétude du dossier, un convocation sera adressée au postulant pour un entretien d'assimilation.

Pour des raisons de confidentialité, aucune information ne sera communiquée par téléphone

### **PREFECTURE DE LA COTE-D'OR**

53, rue de la Préfecture  
21000 DIJON

**Sur site et au téléphone : 03 80 44 64 00 (standard et serveur vocal)**

**du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture à 16h30 le vendredi)**

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Environnement (ICPE), urbanisme, expropriation  
Aménagement du territoire, subventions aux collectivités locales

### **SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL**

53, rue de la Préfecture  
21000 DIJON

**Sur site et au téléphone : 03 80 44 64 00 (standard et serveur vocal)**

### Logistique Immobilier Services internes – Pôle services internes – Bureau du courrier

Horaire d'ouverture

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30